

» URSSAF

Pour les professions libérales ou assimilées, vendeurs à domicile - artistes, auteurs
Pour les artistes et auteurs
26, Avenue Robert Schuman - 68082 MULHOUSE CEDEX – Téléphone : 39 57 - accueil sur rdv
Pour se renseigner sur le régime social des artistes auteurs www.secu-artistes-auteurs.fr

» Greffe du Tribunal d'instance de Mulhouse

Pour les agents commerciaux, les sociétés d'exercice libéral, les associations
44 avenue Robert Schumann - BP 3047 - 68061 MULHOUSE - 03 89 35 42 42

» Microentreprise : www.net-entreprises.fr ou www.autoentrepreneur.urssaf.fr

⚠ Avant de vous immatriculer vous devez penser à : votre protection sociale, vos options fiscales, trouver une assurance RC pro, ...

Exercer son activité sous un statut de salarié indépendant :

» Coopératives d'activités et d'emploi (CAE) :

Antigone : Services, artisanat, métiers du bien-être - 03 89 36 07 94 - www.antigone.coop
Artenreel : Métiers artistiques – 03 88 44 50 99 - www.artenreel.com
Coopénates : Métiers des services à la personne – 03 88 44 96 89 - www.coopenates.com
Coobâtir : Métiers du bâtiment - <http://coobatir.com/>

» Couveuse d'entreprises : HOPLA – 48 rue Franklin – 68100 Mulhouse - <http://www.hopla.la/>

» Portage Salarial : Fédération nationale du portage salarial - www.fenps.fr

Accompagnement divers

» Reprise d'entreprise : Offres de reprise d'entreprise des chambres de commerces (www.opportunet.net) et de la chambre de métiers (www.cm-alsace.fr) + Accompagnement technique à la reprise.

» Info conseil Culture : Portail d'entrée de projet artistiques en Alsace - www.infoconseil-culture.com

» SEMIA : Accompagne les créations d'entreprise innovantes - Startup - www.startup-semia.com

» Grand E-nov : Accompagne les projets innovants d'entreprise – www.grandenov.fr

» Ordre des Experts comptables d'Alsace : www.oecalsace.net

» Création d'association : URBA - 03 89 43 36 44 à Mulhouse - www.benevolat.org

» Les Enseignes Thur Doller – Fédération des associations de commerçants, artisans, prestataires de services. Rencontres business, actions de promotions, bourse aux locaux - 03 67 26 23 16 - enseignesturdoller.com

Thur Doller - Territoire pour entreprendre

» Accompagnement – recherche de locaux pour votre activité :

Pour être conseillé sur l'idée, les étapes de la création-reprise, les statuts juridiques (micro entreprise, SARL, ...) et les aides, la recherche d'un local, ... Prendre un rendez-vous avec notre conseiller. conomie@pays-thur-doller.fr - 03 89 35 70 96 - www.entreprendre-en-alsace.com

» Pépinière d'entreprise et hôtels d'entreprises :

Les pépinières d'entreprises de Thur Doller vous offrent un environnement matériel et humain favorable avec des bureaux ou ateliers avec un loyer aménagé, des services (accueil, gestion du courrier et des appels, matériel de reprographie, ...) et des conseils – www.entreprendre-en-alsace.com

» LEADER : Subvention européenne locale sur des investissements ou du fonctionnement leader@pays-thur-doller.fr – 03 89 35 70 96

» Zonage économique Thur Doller :

- Zone Prioritaire Régionale de Développement du Territoire (ZPRDT) : Ce zonage permet un taux de subvention régional majoré.
- Zone d'Aides à Finalités Régionale (AFR) : [Liste des zones éligibles aux AFR](#)
 - Entreprises nouvelles: exonération d'impôt sur les bénéfices (100% pendant 2 ans puis dégressif)
 - Entreprises existantes: exonération temporaire facultative de cotisation foncière entrep. et CVAE

Informations générales

» Pays Thur Doller - www.entreprendre-en-alsace.com - 03 89 35 70 96 - conomie@pays-thur-doller.fr

Votre interlocuteur local pour vous aider à construire votre projet d'entreprise, pour trouver des financements et pour la recherche d'un local adapté à votre activité. *Rendez-vous conseil Gratuit*

» Be Est Entreprendre – Annuaire régional, guide aides, dispositifs entreprises Région www.be-est.fr

» Agence de développement d'Alsace (ADIRA) - www.adira.com - 03 89 60 30 68

Il assiste les porteurs de projet dans les phases d'implantation et de développement

» BPI France Création - bpifrance-creation.fr

Le site national de référence de la création reprise d'entreprise

» Services à la personne - www.entreprises.gouv.fr/services-a-la-personne

Site Internet officiel des métiers des services à la personne
Pour une demande d'agrément : <https://nova.servicesalapersonne.gouv.fr/extranet/inscription/>

» Portail de l'administration française - www.service-public.fr

Informations et formulaires officiels à télécharger

Etude de marché

» ODIL - Outil INSEE pour votre étude de marché <http://creation-entreprise.insee.fr/>

Il fournit les premiers éléments d'une étude de marché pour les créateurs d'entreprises.

» FCGA – Fédération des centres de Gestion <http://www.fcga.fr/>

la FCGA centralise des données chiffrées directement collectées auprès des TPE de son réseau

» BPI – dossiers métiers : Toutes les informations pour construire son projet (chiffres clés du secteur, étude de marché, conseils, moyens pour démarrer, ratios, aides sectorielles, réglementations, organismes, salons, sites) [librairie BPI](http://librairie.bpi.fr)

Accompagnement, aides et financements

» ACTIV'CREA : favoriser l'émergence d'une idée, voire d'un projet de création ou de reprise d'activité/d'entreprise par accompagnement (durée 3 mois) www.pole-emploi.fr

» Be Est Entreprendre # Formation

Consolider les compétences des demandeurs d'emploi créateurs ou repreneurs d'entreprises en leur proposant une formation modulaire (gestion d'entreprises, NTIC, Ressources humaines, ESS).
Opérateurs : Euroformation - 44 rue de la Sinne – 68100 Mulhouse – 03 89 45 79 90

» Be Est Entreprendre #Parcours

Accompagnement destiné à des porteurs de projets de création reprise d'entreprise avec un plan de financement inférieur à 20 000 € pour : des demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi depuis plus de 6 mois ou des bénéficiaires des minima sociaux ou des jeunes de moins de 29 ans.

Offre : accompagnement et financement du projet de création et reprise d'entreprise

Trois étapes :

- préparation du projet, formalisation du plan d'affaires ;
- expertise financière et financement ;
- suivi et accompagnement après la création reprise d'entreprise.

Opérateurs : -Vecteur à Mulhouse - 03 89 42 00 14 – 48 rue Franklin à Mulhouse
-ADIE Mulhouse - 03 89 43 17 13 - 48 rue Franklin à Mulhouse

» Be Est Entreprendre #Financement

Dispositif pour les créateurs et repreneurs d'entreprise ayant un projet avec un plan de financement supérieur à 20 000€ (demandeurs d'emploi, salariés, autres). Il permet une mobilisation de financements au lancement du projet : prêt d'honneur, garantie, prêt à taux 0% de la Caisse des Dépôts. Il propose une période d'accompagnement sur 3 ans après la création reprise.

Opérateurs : -Alsace Active à Mulhouse - 03 89 32 02 63 - 48 rue Franklin à Mulhouse
-Initiative Sud Alsace - 03 89 66 78 26 - 8 rue du 17 novembre à 68051 Mulhouse

» Be Est Entreprendre #formation

Consolider les compétences des demandeurs d'emploi créateurs ou repreneurs en leur proposant une formation modulaire adaptée à leurs besoins (avant la création ou la reprise).

Euroformation à Mulhouse : 03 89 45 79 90 - social@euroformation.fr

» Autres accompagnements à la création reprise d'entreprise

- Chambre de Métiers d'Alsace - 03 89 46 89 16 - Mulhouse
- CCI Alsace - 03 89 66 71 71 - Mulhouse
- BGE Alsace Lorraine - 03 89 23 48 47 - contact@bge-alsace-lorraine.fr

» ACCRE : Aide aux créateurs ou repreneurs d'entreprises (Ex dispositif ACCRE)

Exonération partielle de charges sociales sur une durée de 1 an à 3 ans à compter de la date d'affiliation. Pour tous les créateurs ou repreneurs d'une entreprise.

L'aide est attribuée automatiquement par l'URSSAF. Il n'y a pas de dossier spécifique à constituer.

Conditions : Ne pas avoir bénéficié de l'ACCRE dans les 3 années, assurer le contrôle effectif de la société.

» L'aide à la reprise ou à la création d'entreprise versée par Pôle emploi

Le créateur ou le repreneur d'entreprise peut bénéficier dans le cadre de son projet

- du maintien de ses allocations chômage jusqu'à la fin de ses droits
- Ou - d'une aide financière versée sous forme de capital appelée ARCE* (il faut avoir obtenu l'ACCRE).

*ARCE : Le capital de l'aide est égal à 45% du reliquat des droits à l'assurance chômage du porteur de projet. Il est versé pour moitié au plus tôt à la date à laquelle la personne fournit un justificatif de la déclaration d'activité et d'obtention de l'ACCRE. Le solde est versé 6 mois après la date de création ou de reprise de l'entreprise. www.pole-emploi.fr

» Initiative Sud Alsace – PFIL Pays Thur Doller :

Prêt d'honneur de 5 000 à 15 200 € à taux 0%, sans caution ni garantie et en complément d'un prêt bancaire privé. L'obtention du prêt vous donne accès à un parrain adapté à vos besoins.

Apport	Montant maxi du prêt	Annuités
1 500 à 3 000 €	5 000 €	3 ans
3 001 à 7 600 €	7 600 €	3 ans
7 601 à 11 000 €	Identique au montant de l'apport	4 ans
11 001 à 15 200 €	Identique au montant de l'apport	5 ans

Contact à Mulhouse: 03 89 66 78 26 www.initiative-sudalsace.com

» Aides directes de la Région Grand Est :

Consulter le guide des aides sur www.grandest.fr ou l'agence territoriale à Mulhouse 03 88 15 67 68

» Autres financements :

- ADIE : microcrédit et prêt d'honneur et « primes » pour financer tous types de besoins – 03 89 43 17 13
- AGEFIPH : Accompagnement et aide à la création – contacter VECTEUR - 03 89 42 00 14
- Chambre d'Agriculture : Subvention, prêt, exonération - 03 89 22 28 26 – pil68@orangre.fr
- CRES Alsace : Financement (FSE) des micro-projets associatifs et collectifs - 03 88 45 96 83
- Réseau Entreprendre Alsace : Prêt de 10 à 50 k€ pour les projets à potentiel – 06 85 21 65 52
pmary@reseau-entreprendre.org – 03 88 59 03 29 (à Strasbourg)
- UR SCOP Alsace : prêts participatifs et intervention en capital - urest@scop.coop - 03 83 37 47 80
- Fédération SCOP BTP (bâtiment) : accompagnement et financement – www.scbtp.org
- SODIV Alsace à Mulhouse : Prêts Participatifs, sans caution ni garantie - 03 89 57 83 50

» Garanties Bancaires :

- Fonds régional de garantie Grand Est/BPI France : Garantie financière jusqu'à 70% de concours financiers pouvant atteindre 2 millions d'€ (demander à sa banque directement).
- Alsace Active : Fonds de garantie à l'initiative des femmes (FGIF) allant jusqu'à 70% – 03 89 32 02 63
France Active Garantie – Jusqu'à 65% de garantie – 03 89 32 02 63
- SIAGI, SOCAMA, SACCEF : établissements de crédit spécialisés dans l'octroi de garanties bancaire

» Financement participatif ou Crowdfunding

- La place de marché du Crowdfunding certifié par BPI France – <https://tousnosprojets.bpifrance.fr>

» Réduction d'impôt sur le revenu (IR) pour les souscriptions au capital de société

Réduction de 18% de l'IR des versements effectués (dispositif Madelin)

Emploi

» Pôle Emploi :

Pour trouver du personnel et pour déterminer si votre projet de recrutement est éligible à des contrats aidés vous pouvez contacter Pôle Emploi pour une étude personnalisée.

Contact : 17a faubourg des Vosges - 68800 THANN - Téléphone : 39 49

» Région Grand Est :

Consulter le guide des aides sur www.be-est.fr ou l'agence territoriale à Mulhouse 03 88 15 67 68

» Titre emploi service entreprise (Le TESE) :

Dispositif gratuit destiné à simplifier la gestion des fiches de paie et les formalités sociales liées à l'emploi de salariés et à faire gagner du temps aux employeurs dans la gestion administrative de leur personnel. www.letese.urssaf.fr

Se former pour la création reprise d'entreprise

» Rencontres thématique : Ateliers d'information thématique de ½ à 1 journée www.pole-emploi.fr

» Fongecif Alsace : pour trouver des conseils personnalisés et des informations, être guidé dans vos démarches de reconversion et obtenir un financement. www.fongecif-grandest.org

» Se former: Pour trouver une formation ou un établissement - www.formation.grandest.fr

» POLE EMPLOI – Période d'immersion professionnelle : permet de vérifier vos compétences et capacités professionnelles par rapport à un emploi recherché ou de découvrir les conditions d'exercice d'un métier envisagé - Sa durée est de 1 mois maximum – Contacter Pole emploi

» Formation à la création d'entreprise :

- Chambre de Métiers d'Alsace :
Stage de préparation à l'installation (33 heures) En salle ou en ligne
Ou Stage d'installation de qualité dans l'artisanat (3 semaines) - 03 89 46 89 00
- Chambre de Commerce et d'Industrie – 5 Jours pour entreprendre - 03 89 66 71 90

Déclarer son activité

Centre de formalité des entreprises (CFE) :

» Chambre de Commerce Alsace

Pour les commerçants, industriels, prestataires de services ou les sociétés commerciales
8 rue du 17 novembre – 68051 Mulhouse - 03 89 66 71 70 - www.alsace-eurometropole.cci.fr

» Chambre de Métiers d'Alsace

Pour les activités de production, de transformation, de réparation ou de prestation de service
12 boulevard de l'Europe – 68090 Mulhouse - 03 89 46 89 00 - www.cm-alsace.fr

» Chambre d'Agriculture Alsace

Pour les activités agricoles (Culture des végétaux, élevages, dressage, travaux forestiers et connexes à l'agriculture comme la création de parcs et jardins, défrichement ou encore labourage)
11 rue Jean Mermoz – 68127 Sainte Croix en Plaine - 03 89 20 97 00 - www.alsace.chambagri.fr